Bilan des Emissions de Gaz à Effet de Serr MSA ARMORIQUE

Rapport réglementaire 2015

Table des matières

1.Description de la personne morale	3
2.La problématique du changement climatique	4
1.Des dérèglements climatiques aux conséquences inquiétantes	
2.L'effet de serre : un phénomène naturel que l'homme accentue	
3.Un responsable majeur : la consommation d'énergie fossile	
3.Méthodologie	6
1.Méthode & outil de comptabilisation	
2.Gaz à Effet de Serres (GES)	
1.Quels gaz ?	
2. Pouvoir de réchauffement global & Comparaisons entre GES	
3.Unités de mesure des gaz à effet de serre	
3.Périmètres pris en compte pour le BEGES règlementaire	
1.Postes d'émissions	
2.Périmètre organisationnel	9
3.Périmètre temporel – Période de référence	9
4.Résultats	10
1.Emissions globales	
2.Décomposition par catégorie et par poste	
3.Restitution réglementaire	
5.Incertitudes	
1.Incertitudes sur les données	
2.Incertitudes des facteurs d'émissions	
3.Incertitudes totales par poste	
• •	
6.Synthèse des actions envisagées	13
7.Mise à disposition	18
Table des figures	
E: 4 N 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	
Figure 1: Nombre de sinistres naturels de 1980 à 2010 (Munich Re, 2011)	
Figure 2 : Schéma simplifié de l'effet de serre (MIES - Mission Interministér	
l'Effet de Serre)	6

1. Description de la personne morale

D :	1404 AD140DIOUE				
Raison sociale	MSA ARMORIQUE				
Code NAF	8430A				
Code SIREN	521431866				
Statut juridique	Organisme privé agricole chargé d'une mission de service public				
Adresse du siège	3 rue Hervé de Guébriant, Landerneau - LANDERNEAU				
Personne de contact	Didier ORAIN				
	02 96 78 87 89				
	orain.didier@armorique.msa.fr				
Nombre de salariés (au 31/12/2014)	658				
Description sommaire de l'activité	La Sécurité sociale se compose d'un ensemble d'institutions qui ont pour fonction de protéger les individus des conséquences de divers événements ou situations, généralement qualifiés de risques sociaux.				
Mode de consolidation	Contrôle opérationnel				
Périmètre retenu	Conformément à la méthodologie règlementaire, le périmètre d'une organisation intègre « l'ensemble des établissements lui appartenant ». Sur ce périmètre, les postes d'émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) suivants ont été pris en compte dans ce bilan :				
	 Emissions directes des sources fixes de combustion, 				
	• Emissions directes des sources mobiles à moteur thermique,				
	 Emissions directes fugitives, 				
	 Emissions indirectes liées à la consommation d'électricité, 				
	• Emissions indirectes liées à la consommation de vapeur, de chaleur et de froid.				
	Les postes d'émissions de GES suivants ne sont en revanche pas applicables où ont été négligés :				
	 Emissions directes des procédés hors énergie 				
	 Emissions issues de la biomasse (sols & forêts) 				

2. La problématique du changement climatique

Des dérèglements climatiques aux conséquences inquiétantes 1.

Tempêtes, inondations, sécheresses et autres évènements climatiques extrêmes représentent, depuis 1980, deux évènements catastrophiques sur trois en Europe. Le nombre annuel moyen de ces catastrophes a triplé entre 1980 et 2010 (voir Figure 1). Les pertes économiques qu'elles génèrent ont, elles aussi, doublé au cours des vingt dernières années pour atteindre 11 milliards d'euros par an¹.

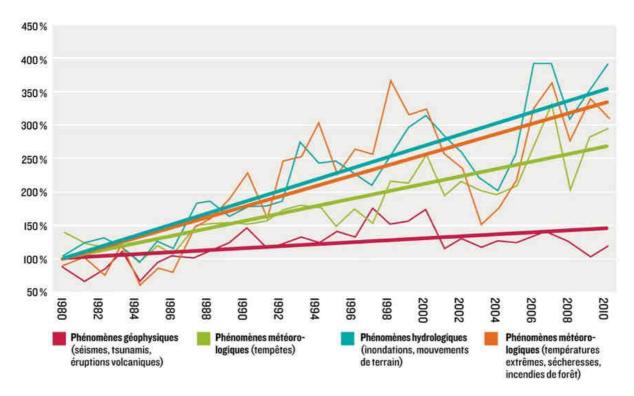


Figure 1: Nombre de sinistres naturels de 1980 à 2010 (Munich Re, 2011).

En désorganisant les fonctions vitales des territoires (réseaux de transports, de télécommunications ou de distribution d'énergies, habitations et commerces, récoltes et agriculture...), les changements climatiques créent ou accentuent des situations de vulnérabilité économiques (mono-activité, enclavement, manque d'attractivité, dépeuplement...). De plus les changements climatiques exposent la population à des risques naturels (inondations, tempêtes, ...) et sanitaires (période prolongée de forte chaleur, dégradation de la qualité de l'air...) qui viennent ajouter des coûts humains, **environnementaux et sociaux** aux coûts financiers traditionnellement pris en compte.

2. L'effet de serre : un phénomène naturel que l'homme accentue

En piégeant une partie des rayons du soleil, l'effet de serre naturel maintient la température moyenne à la surface de la terre autour de 15°C au lieu de - 18°C. L'augmentation de la concentration de GES dans l'atmosphère (+ 35% depuis 1860) liée à la consommation d'énergies fossiles, à la déforestation, à l'utilisation d'engrais azotés,

¹Source : Agence Européenne de l'Environnement : « impacts des changements climatiques en Europe » août 2004.

au traitement des déchets et à certains procédés industriels, créent un **effet de serre additionnel** qui **dérègle le climat**.



• Figure 2 : Schéma simplifié de l'effet de serre (MIES - Mission Interministérielle de l'Effet de Serre)

3. Un responsable majeur : la consommation d'énergie fossile

Les consommations d'énergies fossiles (charbon, gaz, pétrole) sont responsables de **70% des émissions anthropiques de GES**. En effet, se déplacer en voiture, chauffer ou climatiser sa maison, produire une tonne d'acier... sont autant d'actions qui génèrent des émissions. La diminution des consommations d'énergies fossiles ou leurs remplacements par des énergies ou des technologies n'émettant pas de GES est un axe primordial de la transition. La Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (UNFCCC) impose, d'ici la fin du 21ème siècle, une stabilisation des concentrations de GES à un niveau suffisamment bas pour rendre acceptable économiquement, socialement et du point de vue environnemental l'ampleur et les conséquences des changements climatiques. Pour un pays comme la France, ceci implique une division par 4 de ses émissions de GES d'ici 2050 (objectif dit du *Facteur 4*). Si l'on prend également en compte les émissions des importations de biens sur le territoire, c'est même un facteur 6 qu'il faut viser.

3. Méthodologie

1. Méthode & outil de comptabilisation

Ce bilan de gaz à effet de serre a été réalisé suivant la méthode réglementaire en utilisant l'outil « Bilan Carbone© V7 » développé par l'Association Bilan Carbone. Les facteurs d'émission sont les plus récents à ce jour et proviennent de la Base Carbone maintenue par l'ADEME.

2. Gaz à Effet de Serres (GES)

1. Quels gaz?

Bien que les scientifiques estiment qu'il existe aujourd'hui **plus de 42 GES**, nous nous limiterons ici à une présentation des **6 GES requis pour le bilan réglementaire**, **qui sont ceux qui ont été pris en compte par le Protocole de Kyoto** :

• Le dioxyde de carbone ou gaz carbonique (CO2)

La teneur en gaz carbonique de l'atmosphère a **augmenté de 38% depuis la fin du XIXème siècle**. Cette hausse est intégralement liée aux activités humaines. En effet, environ trois quarts des émissions de gaz carbonique sont liés à la **combustion du pétrole, du charbon et du gaz**. Le quart restant provient de la **déforestation** (qui libère le carbone utilisé par les arbres pour leur croissance), des **pratiques agricoles** (qui libèrent le carbone stocké dans les sols) et de certains **procédés industriels** comme la décarbonatation du calcaire dans les cimenteries. Sa durée de vie dans l'atmosphère est d'environ **100 ans**, ce qui signifie que les émissions actuelles réchaufferont l'atmosphère pendant 100 ans.

• Le méthane (CH4)

Depuis le début de l'ère industrielle, la quantité de méthane présente dans l'atmosphère a augmenté d'environ 150%. Le méthane est produit naturellement par décomposition de la matière organique. Les émissions liées à l'activité humaine proviennent de l'élevage (les flatulences des ruminants), du traitement des déchets, de la fermentation des déjections animales (lisiers, fumiers, ...), et de la culture du riz.

On estime que la moitié des émissions de méthane sont directement liées aux activités humaines. Le méthane, dont la durée de vie dans l'atmosphère est d'environ 12 ans, contribue à hauteur d'environ 12% au réchauffement global en France liées aux activités humaines.

Le méthane est un GES très puissant, puisque l'émission d'1 tonne de méthane a le même impact sur le réchauffement climatique que l'émission de 21 tonnes de dioxyde de carbone.

• Le protoxyde d'azote (N2O)

Les concentrations de protoxyde d'azote ont **augmenté de 19%** depuis la fin du XIX^{ème} siècle. Les émissions anthropiques (liées à l'activité humaine) proviennent essentiellement de **l'utilisation d'engrais azotés** en agriculture, de certains **procédés chimiques industriels** (industrie de la production d'engrais, industrie du nylon) et des **déjections animales**. Le protoxyde d'azote, dont la durée de vie

dans l'atmosphère est d'environ **120 ans**, contribue à hauteur d'environ **15% du réchauffement en France**.

Comme le méthane, le protoxyde d'azote est un GES très puissant puisque l'émission d'1 tonne de protoxyde d'azote a le même effet sur le réchauffement climatique que l'émission de 310 tonnes de dioxyde de carbone.

• Les hydrocarbures halogénés (HFC, PFC, SF6)

Les hydrocarbures halogénés ou halocarbures ne sont pas présents à l'état naturel dans **l'atmosphère**. Leurs émissions sont donc intégralement d'origine humaine. Ces GES très puissants sont utilisés comme gaz **propulseurs dans les bombes aérosols**, comme **gaz réfrigérants** dans les systèmes de climatisation, de congélation et de réfrigération. Leurs émissions contribuent à hauteur de **1% des GES en France**. Leur durée de vie dans l'atmosphère peut atteindre **50 000 ans** et l'émission d'une tonne de certains d'entre eux, peut être équivalent à l'émission de 23 000 tonnes de CO2.

Les émissions de ces gaz sont en forte croissance, du fait notamment de la multiplication des appareillages de climatisation dans les bâtiments et les transports. Par exemple, entre 2000 et 2003, les émissions d'halocarbures du secteur des transports ont augmenté de 80%².

2. Pouvoir de réchauffement global & Comparaisons entre GES

L'effet du relâchement dans l'atmosphère d'un kilo de gaz à effet de serre n'est pas le même quel que soit le gaz. Chaque gaz possède en effet un **« pouvoir de réchauffement global »** (PRG), qui quantifie son **« impact sur le climat »**.

Plus ce PRG est élevé, et plus l'effet de serre additionnel engendré par le relâchement d'un kilo de ce gaz dans l'atmosphère est important. Par convention, le PRG compare les gaz à effet de serre au CO_2 , et donc, par convention, le PRG du CO_2 vaut toujours 1.

Pour les autres gaz à effet de serre, la présente méthode est basée sur les PRG à 100 ans figurant dans le dernier rapport du GIEC.

3. Unités de mesure des gaz à effet de serre

L'unité de mesure scientifique des gaz à effet de serre est le **gramme équivalent carbone** (souvent noté gC ou géq C) et ses multiples (le kg équivalent carbone, noté kgC, et la tonne équivalent carbone, que l'on notera aussi T C ou T éq C). Dans la littérature, il arrive assez souvent que « équivalent carbone » soit raccourci en « carbone ».

Par convention, pour le gaz carbonique, l'équivalent carbone désigne le poids du seul carbone dans le composé CO_2 . En négligeant les isotopes C_{13} et C_{14} , le carbone a une masse atomique de 12. En négligeant aussi les isotopes mineurs O_{18} et O_{17} , l'oxygène a une masse atomique de 16, de telle sorte que le CO_2 a une masse atomique de 12+(16X2), soit 44.

Dans le CO_2 , le poids du seul carbone sera donc de $12/44^{\rm èmes}$ du total, ou encore 0,274 du total. De ce fait, **un kg de CO_2 aura 0,274 kg d'équivalent carbone (Kg eq de C)**. Pour les autres gaz, l'équivalent carbone est donné par la formule :

Equivalent carbone du gaz = poids du gaz (en kg) * PRG à 100 ans * 0,274

²Source : CITEPA - « inventaire national des émissions de gaz à effet de serre au format UNFCCC ».

3. Périmètres pris en compte pour le BEGES règlementaire

1. Postes d'émissions

S'appuyant sur la norme ISO 14064-1, le décret n° 2011-829 précise une distinction des émissions selon les catégories présentées ci-dessous

- Les émissions directes (ou de catégorie 1): les émissions directes, produites par les sources, fixes et mobiles, nécessaires aux activités; par exemple, la combustion d'énergie fossile par les chaudières ou encore la combustion des carburants des véhicules.
- Les émissions indirectes (ou de catégorie 2): les émissions indirectes associées à la consommation d'électricité, de chaleur ou de vapeur nécessaires aux activités. Par exemple, la production de l'électricité, son transport et sa distribution.
- Les émissions induites (ou de catégorie 3): une troisième catégorie d'émissions est distinguée, à savoir les autres émissions indirectement produites par les activités (déplacements domicile-travail des employés, achats de produits et de services, transport de marchandises...).

Numéros	Postes d'émissions
1	Emissions directes des sources fixes de combustion
2	Emissions directes des sources mobiles à moteur thermique
3	Emissions directes des procédés hors énergie
4	Emissions directes fugitives
5	Emissions issues de la biomasse (sols et forêts)
6	Emissions indirectes liées à la consommation d'électricité
7	Emissions indirectes liées à la consommation de vapeur, chaleur ou froid
8	Emissions liées à l'énergie non incluses dans les postes 1 à 7
9	Achats de produits ou services
10	Immobilisations de biens
11	Déchets
12	Transport de marchandise amont
13	Déplacements professionnels
14	Actifs en leasing amont
15	Investissements
16	Transport des visiteurs et des clients
17	Transport de marchandise aval
18	Utilisation des produits vendus
19	Fin de vie des produits vendus
20	Franchise aval
21	Leasing aval
22	Déplacements domicile travail
23	Autres émissions indirectes

• Tableau 1:Catégories d'émissions pour le Bilan de Gaz à effet de serre

Les émissions de catégorie 1 et 2 sont les émissions à renseigner obligatoirement selon l'article 75 de la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement.

Le périmètre d'émissions retenu pour ce Bilan Réglementaire couvre ainsi les postes obligatoires 1, 2, 4, 6 et 7 du tableau ci-dessus.

Les postes 3 et 5 ne s'appliquent pas aux activités de la Sécurité Sociale (secteur tertiaire).

2. Périmètre organisationnel

L'ensemble des sites référencés et opérés par la caisse sont couverts par ce bilan. Cela inclut les consommations des bâtiments mais également de la flotte de véhicules opérée.

Un nombre mineur d'infrastructures utilisées a cependant été négligé. Il s'agit principalement de locaux de permanence prêtés par d'autres entités (mairies, autres branches de la Sécurité Sociale...) occupés à temps partiel par des agents et pour lesquels la caisse ne dispose pas des données de consommation.

3. Périmètre temporel - Période de référence

La **période de référence** pour la réalisation de ce diagnostic des émissions de GES est l'année calendaire 2014.

4. Résultats

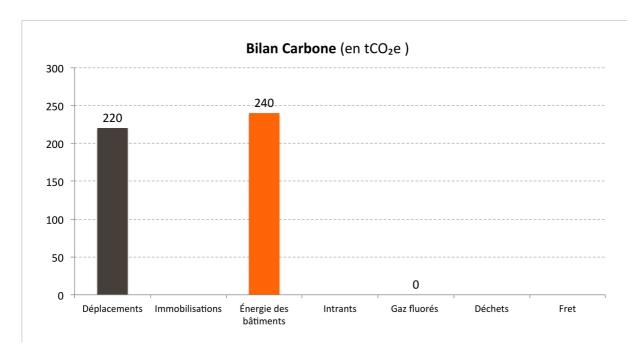
1. Emissions globales

Les émissions du Bilan GES règlementaire (scope 1+2) s'élèvent à 373 tCO_2e et se décompose de la façon suivante :

- Émissions de GES sur le scope 1 : 333 tCO₂e
- Émissions de GES sur le scope 2 : 40 tCO₂e
- Émissions de GES sur le scope 3 (optionnel) : 86 tCO₂e

2. Décomposition par catégorie et par poste

Ces émissions se décomposent par catégorie d'émissions et par poste de la façon suivante :



3. Restitution réglementaire

Le tableau ci-dessous présente le découpage de ces émissions suivant le format règlementaire :

Numéros	Postes d'émissions	CO2	CH4	N2O	Autres gaz	Total	CO2 b	Incertitude	Total
Numeros	Postes d'emissions	(t CO2e)	(t CO2e)	(t CO2e)	(t CO2e)	(t CO2e)	(t CO2e)	(t CO2e)	(t CO2e)
1	Emissions directes des sources fixes de combustion	153	0	2	0	155	0	9	0
2	Emissions directes des sources mobiles à moteur thermique	176	0	1	0	178	9	20	0
3	Emissions directes des procédés hors énergie	0	0	0	0	0	0	0	0
	Emissions directes fugitives	0	0	0	0	0	0	0	0
5	Emissions issues de la biomasse (sols et forêts)								
	Sous total	330	1	3	0	333	9	22	0
6	Emissions indirectes liées à la consommation d'électricité	0	0	0	9	40	0	4	0
7	Emissions indirectes liées à la consommation de vapeur, chaleur ou froid	Ø	Ø;	Ø:	0	0	Ø	0	0
	Sous total	0	0	0	0	40	0	4	0
8	Emissions liées à l'énergie non incluses dans les postes 1 à 7	58	12	1	0	86	-9	5	0
9	Achats de produits ou services	0	Ø	0	0	0	0	0	0
10	Immobilisations de biens	0	0	0	0	0	/0	0	0
	Déchets	0	0	0	0	0	/0	0	0
12	Transport de marchandise amont	0	0	0	0	0	0	0	0
13	Déplacements professionnels	0	0	0	0	0	0	0	0
	Actifs en leasing amont	0	Ø	Ø	0	0	0	0	0
15	Investissements								
16	Transport des visiteurs et des clients	0	0	0	0	0	Ø	0	0
17	Transport de marchandise aval	Ø	0	0	0	0	Ø	0	0
	Utilisation des produits vendus	0	Ø	0	0	0	Ø	0	0
	Fin de vie des produits vendus	0	0	0	0	0	0	0	0
			Ø	Ø	0	0	0	0	0
	21 Leasing aval		Ø	0	0	0	0	0	0
	22 Déplacements domicile travail		0	0	0	0	0	0	0
23	Autres émissions indirectes	0	0	0	0	0	0	0	0
	Sous total	58	/12	N	0	86	-9	5	0

5. Incertitudes

La marge d'erreur s'apprécie, dans le tableur Bilan Carbone®, à l'aide d'une formule calculant, pour chaque donnée, une incertitude attachée aux émissions calculées et ce pour chaque poste considéré dans le Bilan Carbone®. Dans les tableurs du Bilan Carbone®, chaque calcul élémentaire dispose de sa propre incertitude (un calcul élémentaire est une donnée d'activité multipliée par un facteur d'émission).

Cette incertitude par calcul élémentaire combine l'incertitude estimée sur le facteur d'émission, et l'erreur estimée sur les données retenues pour le calcul. Les incertitudes par poste d'émission, ensemble, déterminent l'incertitude globale du diagnostic.

1. Incertitudes sur les données

Les incertitudes sur les données récoltées sont définies de manière standardisée. Elles s'élèvent à 5% pour les données directes, et à 10% lorsque ces mêmes données sont traitées par ratio. Les coefficients d'incertitudes sont ensuite agrégés afin d'obtenir une incertitude globale sur chaque donnée retenue pour le calcul des émissions de GES. La formule utilisée s'énonce comme suit :

1 - (1 - incertitude sur la donnée directe) * (1 - incertitude sur la donnée traitée par ratio) = Incertitude sur la donnée retenue

Exemple de calculs sur l'incertitude d'une donnée directe traitée par ratio

→1 - (1 - 5%) * (1 - 10%) = 14,5%

2. Incertitudes des facteurs d'émissions

Aux incertitudes sur les données, s'ajoutent les incertitudes sur les facteurs d'émissions. La formule utilisée s'énonce comme suit :

→ 1 - (1 - incertitude sur facteur d'émission) * (1 - incertitude sur la donnée retenue) = Incertitude totale d'un sous poste d'émission

3. Incertitudes totales par poste

L'incertitude par poste d'émission combine l'incertitude estimée sur les données retenues et l'erreur estimée sur le facteur d'émission correspondant pour chaque sous poste d'émission. La formule utilisée s'énonce comme suit :

Incertitude totale du poste = 1 - (1 - Incertitude du sous poste d'émission 1) * (1 - Incertitude du sous poste d'émission 2)* (1- Incertitude du sous poste d'émission 3), ...

Ainsi deux types d'incertitudes se combinent : les incertitudes liées aux facteurs d'émissions (notamment en ratio monétaires) et l'incertitude sur les données.

Pour ce bilan GES, l'essentiel des données s'appuient sur des consommations mesurées. Les incertitudes totales par poste n'excèdent donc pas 20% (ce qui correspond au cas le moins certain d'une donnée extrapolée combinée à un facteur d'émission avec une incertitude moyenne).

6. Synthèse des actions envisagées

Le tableau ci-dessous restitue la synthèse des actions envisagées par la caisse pour réduire ses émissions sur chacun des postes du bilan réglementaire :

Catégories d'émissions	N o	Postes d'émissions	Actions	Résultats attendus	Calendrier de mise en œuvre
missions directes de GES	1	Émissions directes des sources fixes de combustion	Réalisation d'audits énergétiques pour les bâtiments les plus énergivores	Obtenir une liste des actions les plus efficientes pour réduire les consommations énergétiques par m².	Étude complémentaire à l'audit réalisé en 2013 prévue : En 2016 pour le site de St Brieuc avant travaux de réhabilitation en 2017 En 2018 pour le site de Landerneau avant travaux de réhabilitation programmés en 2020. Les travaux seront également envisagés dans les agences pour lesquelles la MSA est propriétaire, si cela s'avère nécessaire
	1	Émissions directes des sources fixes de combustion	Amélioration de la performance thermique des bâtiments : isolation de l'enveloppe, remplacement des ouvrants	Diminution des consommations de combustibles et des émissions de gaz à effet de serre associées.	Des travaux d'amélioration de la performance thermique des bâtiments sont prévus en 2017 pour le site de St Brieuc, en 2020 pour le site de Landerneau. Les travaux seront également envisagés dans les agences pour lesquelles la MSA est propriétaire, si cela s'avère nécessaire
	1	Émissions directes des sources fixes de combustion	Calorifuger les chaudières et le réseau de distribution de chaleur interne.		Des travaux visant à limiter les pertes de chaleur sur le réseau et augmenter son rendement sont programmés en 2017, pour le site de St Brieuc, en 2020 pour le site de Landerneau. Les travaux seront également envisagés dans les agences pour lesquelles la MSA est propriétaire, si cela s'avère nécessaire

1	Émissions directes des sources fixes de combustion	Remplacer les chaudières fioul et les chaudières vétustes par des équipements gaz à condensation	Réduction des émissions de gaz à effet de serre par unité de chaleur produite.	Des travaux visant à limiter les émissions de gaz à effet de serre par unité de chaleur produite sont programmés en 2017, pour le site de St Brieuc, en 2020 pour le site de Landerneau. Les travaux seront également envisagés dans les agences pour lesquelles la MSA est propriétaire, si cela s'avère nécessaire
1	Emissions directes des sources fixes de combustion		réseau et des déperditions de la	Des travaux visant à limiter la consommation du réseau et des déperditions de la régulation sont programmés en 2017 pour le site de St Brieuc, en 2020 pour le site de Landerneau. Les travaux seront également envisagés dans les agences pour lesquelles la MSA est propriétaire, si cela s'avère nécessaire
2	Émissions directes des sources mobiles à moteur thermique	Sensibilisation des collaborateurs à l'éco-conduite	Gain de 10% de consommation de la flotte de véhicules opérés à terme.	La MSA d'Armorique a adopté en décembre 2015 un plan de mobilité et déplacement entreprise destiné à
2	Émissions directes des sources mobiles à moteur thermique	Incitation forte à l'utilisation de la visio-conférence.	parcourues par les collaborateurs.	vise à mettre en place un ensemble
2	Émissions directes des sources mobiles à moteur thermique	l ±	des émissions par kilomètre	cohérent de mesures afin de réduire l'utilisation la voiture particulière pour les trajets domicile-travail mais aussi pour les déplacements professionnels.

_					
	2		Proposer un site de covoiturage		
		des sources mobiles			
		à moteur thermique	les créneaux des réunions pour	entre les sites.	(création de nouvelles salles pour
			maximiser son utilisation.		renforcer le dispositif existant)
					- information sur les dessertes des
					transport en commun les plus proches
					- mise en place de co-voiturage dans le
					cadre des déplacements professionnels
					- limitation des déplacement le midi
					(restauration sur place)
					Actions programmées pour 2016
					- mise en place d'équipements adaptés
					(ex douches)
					- acquisition de véhicules de service
					électriques ou hybrides
					- poursuite des formations à la conduite
					économique
					- développement d'outils favorisant le
					co-voiturage
					- stages Centaure à destination des
					conducteurs permanents.
					Respect des engagements de la COG
					Convention avec Baie Armor transport
					au 01 01 2016
					En cours à la MSA Armorique
					•

	4	Émissions directes fugitives	utilisant les gaz réfrigérants les plus	Réduction de l'impact des fuites de fluides frigorigènes sur l'environnement et le réchauffement.	Des travaux visant à remplacer les groupes froids utilisant les gaz réfrigérants les plus contributeurs au changement climatique sont programmés en 2017, pour le site de St Brieuc, en 2020pour le site de Landerneau
	4	Émissions directes fugitives	Réaliser un audit des installations de production de froid.	Identifier les fuites, les optimisations possibles, et le protocole de maintenance le plus économe.	Étude complémentaire prévue en 2016 pour le site de St Brieuc avant travaux de réhabilitation programmés en 2017 Étude complémentaire programmée en 2018 pour le site de Landerneau
	4	Émissions directes fugitives	Isoler les réseaux de distribution de fluides frigorigènes pour limiter les fuites.		Des travaux visant à isoler les réseaux de distribution de fluides frigorigènes pour limiter les fuites. sont programmés en 2017, pour le site de St Brieuc, en 2020 pour le site de Landerneau
Émissions indirectes associées à l'énergie	6	Émissions indirectes liées à la consommation d'électricité	Généralisation de l'installation de détecteurs de présence, d'interrupteurs crépusculaires et d'ampoules à basse consommation.	Optimisation de la consommation électrique et amélioration du confort des collaborateurs.	2016: Installation de détecteurs de présence et utilisation d'ampoules à basse consommation, lors de chaque remplacement.
	6	Émissions indirectes liées à la consommation d'électricité	Extinction automatique des postes de travail inutilisés en dehors des horaires ouvrés.		2016 :généralisation de l'extinction automatique des unités centrales en dehors des horaires ouvrés
	6		Augmentation de la température de consigne des bâtiments climatisés de 1°C.		Étude complémentaire visant à adapter la température de consigne des bâtiments prévue en 2016 pour le site de St Brieuc avant travaux de réhabilitation programmés en 2017 Étude complémentaire programmée en 2018 pour le site de Landerneau avant travaux de réhabilitation programmés en 2020

	7	consommation de	Vérification du réseau interne et réparation des fuites éventuelles lorsqu'elles sont identifiées.	Limiter les déperditions de chaleur	Vérification périodique des installations et travaux réalisés dès que nécessaires
	7	Émissions indirectes liées à la consommation de vapeur, chaleur ou froid	Analyser la faisabilité d'une installation de dispositif de récupération de chaleur (échangeur) sur les installations existantes.	une partie de l'énergie utilisée et réduire d'autant les consommations.	Étude de faisabilité d'une installation de dispositif de récupération de chaleur prévue en 2016 pour le site de St Brieuc avant travaux de réhabilitation programmés en 2017 Étude complémentaire programmée en 2018 pour le site de Landerneau avant travaux de réhabilitation programmés en 2020

7. Mise à disposition

Conformément à la législation, ce bilan de gaz à effet de serre ainsi que la synthèse d'actions envisagées qu'il contient est rendu public et mis à disposition sur le site internet suivant :

http://www.msa-armorique.fr